

Rapport n°6 du Conseil synodal

Rapport du Conseil synodal concernant le Centre Social Protestant (CSP)

Etat des discussions avec le CSP, en bref :

Les restrictions financières que l'EREN envisage posent des questions concernant divers financements. Le CSP n'échappe pas à un examen de la situation. Si une décision concernant l'année 2011 a pu être prise, les négociations avec le CSP ne sont pas bouclées au moment de clore le présent rapport pour les années 2012 et suivantes. Le Conseil synodal propose donc un rapport intermédiaire, présentant l'état de la situation et un nouvel échéancier.

1. Rappel du contexte

Dans les mesures financières évoquées en juin 2011, le Conseil synodal avait présenté des critères pour définir les missions dont l'EREN pourrait partiellement ou entièrement se dégager. Dans le domaine du travail social, deux critères ont été retenus :

RESOLUTION 162-H

Le Synode charge le Conseil synodal de prendre les mesures nécessaires visant à resserrer l'activité sociale de l'Eglise en fonction des critères suivants :

- le service répond à une attente non satisfaite
- le service permet une valeur ajoutée spécifique aux convictions de l'EREN.

Ces critères ne remettent pas en question le principe de la contribution directe de la Caisse centrale au CSP mais, dans la période où l'ensemble des organes de l'EREN est touché par les mesures de restriction financière, ils suscitent la question de savoir si la caisse pourrait diminuer cette contribution. Il convient de rappeler que le CSP est un organe de l'EREN.

En juin 2011 toujours, le Synode chargeait le Conseil synodal de discuter avec le CSP :

RESOLUTION 162-I

Le Synode charge le Conseil synodal de négocier avec le CSP les conditions d'une diminution en 2011 de la contribution directe de l'EREN et de lui présenter un rapport pour la session de décembre 2011 précisant la conception de la collaboration et du soutien financier entre l'EREN et le CSP.

2. Etat des lieux

Depuis l'annonce par Philip Morris (PMP) de son désengagement, une délégation du Conseil synodal a rencontré le CSP à 6 reprises : le 17 novembre 2010, le 15 décembre, le 17 janvier 2011, le 15 février, le 26 octobre et une rencontre qui doit avoir lieu le 10 novembre.

Les premières rencontres ont permis de mesurer les risques liés au retrait de PMP pour l'EREN et, consécutivement, pour le CSP ; de mesurer les possibilités pour le CSP de solliciter une aide directe de PMP selon des alternatives qui avaient été évoquées par PMP et d'envisager des stratégies financières et de communication.

Le CSP a obtenu, pour 2011, une contribution importante de PMP. La proposition de l'EREN de limiter sa contribution 2011 au CSP à Fr. 200'000.- est rendue possible et ne pèse pas le coût de fonctionnement du CSP pour 2011. Pour rappel, une somme provisoire de Fr. 299'000.- avait été

portée au budget, avant de connaître les résultats des discussions sur l'engagement de PMP envers le CSP. La décision du Conseil synodal est donc effective pour 2011, s'agissant d'un montant de Fr. 200'000.-.

Concernant les stratégies de communication et de restrictions budgétaires, le CSP n'a pas souhaité se rallier à la stratégie du Conseil synodal. Le Conseil synodal avait demandé au CSP d'imaginer des « scénarii catastrophes » de manière à mettre au jour les conséquences de la diminution de ressources de l'EREN en vue des discussions avec les pouvoirs publics. Le CSP a estimé que le risque était trop grand d'une communication négative et qu'il lui était difficile d'imaginer des économies dans un secteur sans que cela ne touche aux autres secteurs ; le CSP estimait aussi que les secteurs qui seraient susceptibles d'éveiller l'attention des politiques sont précisément ceux qui sont prioritaires dans la mission du CSP.

Entre juin (date du Synode) et octobre, pour différentes questions d'agenda du Conseil synodal, les discussions n'ont pas avancé et c'est le 26 octobre que le Conseil synodal a rencontré le CSP pour arrêter la décision présentée ci-dessus concernant l'année 2011 et discuter de la suite.

La date tardive de la rencontre ne permet pas au Conseil synodal d'aboutir, ni dans les négociations, ni dans une réflexion qui permettrait d'aller plus loin dans la question des attentes de l'EREN envers le CSP. Ce rapport ne présente donc pas de décision financière finale.

Le Conseil synodal donnera en session des informations complémentaires issues de la rencontre à venir du 10 novembre.

3. Enjeux

Le Conseil synodal estime que la contribution directe au CSP doit tenir compte :

- De la volonté de l'EREN de rester engagée dans le domaine social par le CSP, dans le cadre des priorités que l'EREN se donne ;
- De la volonté du CSP de continuer à se présenter comme un organe de l'EREN, dans un cadre qui lui confère aussi une forme d'autonomie ;
- De la situation financière de la Caisse centrale et de celle du CSP et, partant, de l'ampleur des conséquences de la diminution des ressources ;
- Des possibilités, pour l'EREN et le CSP de trouver d'autres donateurs.

Le sentiment de justice qui doit ressortir de la décision – de toute façon difficile – qu'il conviendra de prendre sera le résultat de l'évaluation de l'ensemble de ces éléments.

Un montant de Fr. 200'000.- a été provisoirement porté au budget 2012. Il s'agit de la base de négociation proposée par le Conseil synodal au CSP. Les négociations n'étant pas abouties au moment de clore ce rapport, le Conseil synodal garde toute discrétion quant au contenu de ces discussions. Dans le montant porté au budget, la somme effective est de Fr. 242'600.- En effet, pour des questions de clarification comptable, la contribution est augmentée de Fr. 42'600.- pour compenser une facturation du même montant concernant la location des bâtiments et le coût de la gestion comptable et salariale effectuée au secrétariat général. Cette adaptation permet une plus grande transparence des coûts. Enfin, il convient de rappeler que les paroisses participent à raison de Fr. 120'000.- à ce montant, en conformité à la politique de l'EREN de voir les projets soutenus par la base de l'Eglise.

4. Etapes suivantes

Le Conseil synodal donnera les informations complémentaires au Synode en session. Il estime qu'il doit répondre de manière plus détaillée à la résolution 162-I mentionnée plus haut, s'agissant des relations entre le CSP et son mandant l'EREN. Il entend proposer un rapport en ce sens au mois de juin 2012. Concernant le montant alloué pour l'année 2012, une somme sera proposée en session au budget 2012.

Résolutions

1. Le Synode prend acte de la décision finalisée du versement d'un montant de Fr. 200'000.- au CSP pour l'année 2011.
2. Le Synode prend acte que les négociations avec le CSP pour les années 2012 et suivantes n'ont pas abouti dans des délais qui permettaient d'intégrer le résultat dans le présent rapport.
3. Le Synode charge le Conseil synodal de revenir en juin 2012 avec un rapport « précisant la conception de la collaboration et du soutien financier entre l'EREN et le CSP » (citation de la résolution 162-l).